

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL94

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« aux »,

les mots :

« en matière de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.